

SERVICE DES INTERETS ETRANGERS

r.o.841.Pak-Ind.931 - JB/pf

CONFIDENTIEL

Procès-verbal de la

Réunion du 23 mai 1972, 1600 heures Salle 146

Présents : Monsieur le Conseiller fédéral Graber

Messieurs les Ambassadeurs Thalman, Real, Mallet
Schmidlin, Janner, Keller, Marcuard

Messieurs les Ministres Miesch et Thévenaz

Mademoiselle Werner

Messieurs Cramer, Pictet, Bourgeois, Ritter, Fritschi,
Brunner, Bodmer, de Dardel, Kaufmann, Junod (procès-verbal).

Monsieur le Conseiller fédéral Graber, Chef du Département, ouvre la séance en saluant Messieurs les Ambassadeurs Real et Mallet et en les remerciant du grand travail qu'ils ont accompli, en rapport avec le double mandat de protection, en Inde et au Pakistan.

- Exposé de Monsieur l'Ambassadeur Real

M. Real souligne la différence d'approche entre l'Inde et le Pakistan quant au Sommet, l'Inde voulant un "overall settlement" plutôt qu'une négociation phase par phase. L'Inde est assez optimiste et la date est fixée au 28 juin. D'autre part, l'Inde s'inquiète des achats massifs de matériel de guerre par le Pakistan et surtout de l'enrôlement dans l'armée de dizaines de milliers de personnes.

Le but de la négociation que l'Inde se serait fixé est d'atteindre une "durable peace" et à cet effet l'Inde n'a pas intérêt à ce que le Pakistan soit désagrégé ou en mauvaise posture. Dehli est, en outre, prête à envisager un accord commercial.

Le point crucial selon l'optique indienne serait celui du Cachemire, où elle voudrait que la ligne du cessez-le-feu soit considérée comme frontière de facto mais non comme frontière définitive. L'Inde est tout à fait opposée à une immixtion étrangère quelconque et désire qu'une solution bilatérale directe soit trouvée.

M. Real confirme que l'Inde a manifesté à plusieurs reprises son appréciation des services rendus par la Suisse. Madame Gandhi a demandé à M. Real de transmettre ses remerciements au Conseil fédéral.

./.

- 2 -

- Exposé de Monsieur l'Ambassadeur Mallet

M. Mallet commence par brosser un tableau général de la situation politique au Pakistan et de celle de Bhutto.

L'économie du pays est plus viable qu'elle ne l'était lorsque le Bangladesh constituait une partie intégrante du Pakistan, mais Bhutto doit se battre pour éviter une désintégration interne menaçante. Il s'appuie sur la masse ouvrière, alors que les milieux industriels lui sont plutôt hostiles. La position actuelle de Bhutto est somme toute assez faible et elle dépend dans une assez large mesure de l'armée qui constitue le seul corps constitué valable. M. Mallet suppose que si la reconnaissance du Bangladesh a été retardée, cela est dû avant tout à l'opposition de l'armée et à son esprit revancharde.

La constitution intérimaire a donné des pouvoirs très larges à Bhutto, mais si une constitution permanente était instituée, il n'est pas sûr qu'elle les lui laisse.

Un certain optimisme régnait quant à la Conférence Bhutto-Gandhi après les entretiens de Murree, mais le Pakistan voudrait que l'Inde fasse un geste pour montrer sa bonne volonté, tel que la libération de 1'000 ou 2'000 prisonniers de guerre. Pour Bhutto ce problème est crucial.

L'attitude du Pakistan au Sommet sera, selon M. Mallet, très dure. La question des prisonniers de guerre est primordiale, elle prend le pas sur celle de la frontière du Cachemire et, selon M. Hyder, si des criminels de guerre sont transférés au Bangladesh, en vue de leur jugement, avant le Sommet, tout peut échouer.

M. Mallet expose l'offre pakistanaise de visiter les camps de rapatriement des militaires bengalis conjointement avec le CICR. La question d'un éventuel accord du Bangladesh et les problèmes politiques inhérents à une telle démarche ont été signalés.

Pour le Pakistan, la détente de l'atmosphère est le premier but à atteindre lors de la Conférence Bhutto-Gandhi.

- Exposé de Monsieur de Dardel

Selon M. de Dardel, la ville de Dacca a été peu touchée pendant la guerre, mais à travers le pays entier tous les ponts et les voies de communication sont détruits. La famine menace le Bangladesh, mais elle est difficile à estimer.

En prévision de la famine, des vivres avaient été stockés dans quelque 200 dépôts gouvernementaux, mais les rapports de l'ONU montrent qu'ils ne sont même qu'à moitié remplis.

Plus difficile à estimer encore, selon M. de Dardel, est la condition des Biharis. Dans les camps où ils sont groupés et ne disposent

./.

- 3 -

souvent que de 0,7 m² par personne, l'hygiène est très mauvaise. Une première vague de massacres a eu lieu avant l'entrée des troupes pakistanaïses dans les localités. Les chiffres cités par le Livre Blanc publié à Islamabad seraient, selon M. de Dardel, justes si ce n'est trop faibles. La deuxième vague de massacres, qui eut lieu en décembre et janvier 1972 aurait fait quelque 10'000 morts. On peut estimer le nombre total des morts au Bangladesh à un ou un et demi million.

Du point de vue politique, M. de Dardel estime que le Gouvernement central est faible et que son contrôle est plus efficace dans les régions excentriques que dans la capitale, Dacca, qui reste un centre mouvant de contestations.

M. Graber demande à MM. les Ambassadeurs Real et Mallet s'ils ont encore des précisions à apporter.

M. Real, sur la question du "geste" que le Pakistan voudrait que l'Inde fasse, indique que ce pays est conscient du problème. Le "Defence Secretary" Lal lui a dit que Mujibur Rahman préférerait que des civils soient libérés, plutôt que des prisonniers de guerre. En tout cas, l'accord du Bangladesh est nécessaire, en raison du principe du "joint command".

M. Keller relève que les propos de Bhutto au sujet des prisonniers de guerre révèlent son calcul selon lequel, au vu du principe de la libération immédiate qui figure dans la III^e Convention de Genève, plus l'Inde attend, plus l'opprobre pèsera sur elle. Quant à la reconnaissance du Bangladesh, M. Keller pense que le succès du Bangladesh à l'OMS (94 voix) lui montre la voie menant à l'ONU et que Bhutto, dans ces circonstances, devra baisser le ton.

M. Miesch pose la question de la reprise éventuelle des relations diplomatiques.

M. Real trouve qu'au moment de la reprise, celle-ci devrait être totale et, donc ne pas laisser à la Suisse un mandat qui ne comprendrait que les questions consulaires.

M. Janner appuie cette opinion, en ajoutant qu'il serait préférable de remettre le mandat si un doute se présentait quant à sa portée.

M. Thalmann juge qu'il faut se méfier du "double talk" de l'Inde en la matière. Mais si une reprise avait lieu, il considère que tout devrait être réglé en une semaine, sinon la situation risquerait de manquer de clarté.

M. Graber approuve la remarque de M. Thalmann et introduit la première question, celle des criminels de guerre.

M. Mallet demande si l'Inde a accepté de remettre des criminels de guerre.

./.

- 4 -

M. Real répond que l'armée insiste pour qu'une partie au moins des criminels de guerre soient remis au Bangladesh. Indira Gandhi a accepté qu'ils soient transférés pour jugement à condition qu'il existe des preuves suffisantes de leur culpabilité. L'Inde n'a pas encore établi de liste des personnes qui seraient remises. Quatre personnes civiles qui se trouvaient déjà à Dacca passent en jugement à l'heure actuelle.

M. Graber demande à quel point le mandat implique pour la Suisse des obligations en la matière.

M. Thalmann pense que la Suisse est impuissante en ce domaine, car la Convention prévoit en effet un tel transfert. Une action, dans un cadre purement humanitaire, ne semble pas opportune.

M. Graber précise que l'homme de la rue nous implique dans cette affaire et que le courant d'opinion anti-mandat peut être alimenté par notre action ou notre inaction.

M. Real ajoute que le mandat est très important et nous a valu beaucoup de "goodwill" dans le sous-continent indien et les pays limitrophes.

M. Thalmann pense qu'il ne faut en tout cas pas agir avant le Sommet.

M. Graber introduit la question des visites des camps de prisonniers de guerre.

M. Real constate qu'aucun changement n'est intervenu et que nous continuons à nous heurter à une impossibilité de visiter les prisonniers du front Est.

M. Graber pose le troisième problème, celui des internés civils.

M. Cramer précise que la question est celle des internés civils pakistanais en Inde, ceux-ci étant en grande partie des femmes et des enfants, et aussi celle de savoir si une action peut être entreprise en leur faveur, éventuellement à titre humanitaire.

M. Real déclare qu'à sa connaissance, les internés civils se chiffrent à 16'000 et sont en grande partie les familles de militaires ou d'anciens membres de l'administration. Il est possible de les visiter; leurs conditions de détention sont moins bonnes que celles des militaires. L'Inde a indiqué qu'elle serait prête à augmenter le montant de Rs 10.- par mois que touchent ces personnes à condition que le Pakistan prenne les allocations à sa charge; ce pays a cependant refusé. Le CICR est à pied d'oeuvre dans ces camps.

M. Thalmann demande si le principe du "joint command" s'applique aussi aux civils, car sinon une action pourrait être possible pour la Suisse.

M. Graber précise que les civils ont le statut de réfugiés sous la responsabilité indienne.

./.

- 5 -

M. Real mentionne que le CICR fait des démarches en vue de pouvoir au moins rapatrier les femmes, enfants et vieillards, mais que, souvent, ceux-ci ne souhaitent pas partir.

M. Ritter rappelle à l'auditoire que, selon la lettre Senn du mois de janvier, les Indiens considèrent, par exemple, les administrateurs et fonctionnaires comme étant des co-détenus des prisonniers de guerre.

M. Thalman déclare qu'en tout cas toute action au Pakistan est exclue à moins d'avoir un mandat du Bangladesh.

M. Graber introduit ensuite la question des marins.

M. Real précise que les marins qui se trouvaient sur des bateaux pakistanais sont assimilés à des prisonniers de guerre et que leur nombre s'élève à environ 500. Selon l'Inde, 230 d'entre eux ne sont pas Bengalis, les Bengalis ayant déjà regagné le Bangladesh. Les marins sont traités comme les militaires et bénéficient des mêmes conditions.

M. Graber ouvre la discussion sur les rapports CICR - Suisse

M. Mallet fait état des bons rapports qu'il a eus avec les délégués du CICR et l'absence de double emploi entre leurs tâches respectives.

M. Real exprime la même opinion et soulève le problème des deux avions qu'utilise le CICR et dont l'ONU aurait besoin.

M. Keller demande si une rencontre avec le CICR et MM. Mallet et Real pourrait avoir lieu.

Mlle Werner suggère que la rencontre soit fixée au vendredi matin et indique qu'elle s'occupera de convoquer le CICR.

Un procès-verbal complet de la séance figure aux dossiers du Service des Intérêts Etrangers.